

## Communiqué de Presse



### **l'ONI ça suffit !**

#### **FRONT COMMUN CONTRE L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER**

Face aux pressions continues de l'Ordre national Infirmier sur les infirmiers(ères) quel que soit leur mode d'exercice, les organisations syndicales signataires, représentatives tant du secteur hospitalier – privé et public, que du social et médicosocial ainsi que du secteur libéral ont décidé de s'adresser en commun à l'ensemble de leurs collègues.

**Elles appellent à l'arrêt immédiat de toutes les menaces, appels téléphoniques et mises en demeure adressées par l'Ordre infirmier aux infirmiers.**

#### **Halte aux menaces de l'ONI !**

Les organisations signataires exigent de mettre fin à l'obligation d'adhérer et de cotiser à l'ordre. L'abrogation pure, simple et sans délai de l'Ordre infirmier est une revendication très largement partagée par les infirmier(e)s. Cet ordre est rejeté par l'écrasante majorité des infirmier(e)s tous modes d'exercices confondus et il est déclaré « *sans légitimité* » par la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, elle-même.

**Nos organisations s'adressent solennellement aux pouvoirs publics et en particulier à la Ministre de la Santé, pour que soit mis un terme à cette situation intolérable.**

**Elles invitent tous les professionnels ayant reçu un appel téléphonique ou un courrier de mise en demeure envoyé en lettre simple (non recommandée) à « faire le mort ».**

#### **Ne cédez pas à l'intimidation !**

**Attention, la société de recouvrement Arsenal indique sur son courrier que «*Les réclamations sont recevables par courrier ou sur [contact@arsenalrecouvrement.com](mailto:contact@arsenalrecouvrement.com)*», c'est un piège, ne tombez pas dedans. Vous ne devez pas réagir. Ne répondez ni par téléphone, ni par mail, ni par courrier postal auprès de l'Ordre ou de l'organisme de recouvrement : cela reviendrait à reconnaître que vous avez reçu ce courrier. Vous pourriez donc être poursuivi.**

**Aucun de ces modes de pression, appel téléphonique, courrier ou lettre de mise en demeure en courrier simple, n'a de force contraignante.**

Les organisations signataires du présent communiqué opposeront tous les moyens nécessaires pour que soient stoppées toutes les démarches d'intimidation et contentieuses de l'ONI qui rançonne les IDE.